

Conseil municipal
Samedi 27 janvier 2018 – 10h30

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier ESTALRICH Cécile. SERIN Monique. MUNOZ Renée. HAFNER Yves. GOS Daniel. LABAUD Jacques. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa. EMANUELLI Arlette.

Absent : DEGRUTTOLA Ghislain. BANON Jean Michel.

Absent excusé : CATHARY Michèle.

Procuration : Cathary Michèle à Serin Monique

Date de convocation : 23 janvier 2018

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Didier Laffont a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal.

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, il y a droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 266 367€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 66 591€, soit 25% de 266 367€

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes

Compte 2151 – opération 16 (Panneaux voirie)

Compte 2183 - opération 12 (Numérisation Etat Civil)

Compte 2138 – opération 15 (Réfection porte Ecole de Ski)

Compte 21571 – opération 12 – (Achat saleuse)

Compte 21... - opération 12 – (Achat outillage)

TOTAL = environ 27 850 € (inférieur au plafond autorisé de 66 591€)

Adopté à l'unanimité

Demandes de subventions au titre de la DETR et du FDAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs projets peuvent faire l'objet de demande de subventions, au titre de la DETR et du conseil départemental avec le FDAL.

Il propose donc de déposer des demandes de subventions pour le projet de sécurisation de la mairie et des ateliers, pour la création d'une aire de lavage aux ateliers, pour l'acquisition de radars pédagogiques.

Adopté à l'unanimité

Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le premier janvier 2017, les collectivités et établissements doivent se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au régime indemnitaire de leurs agents, et mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, à l' Expertise et l' Expérience Professionnelle)

Ce nouveau régime, remplace les anciennes primes (IAT, IEMP, ISS, PFR...etc) qui seront alors abrogées.

Les objectifs sont de simplifier et harmoniser l'architecture indemnitaire qui existait jusqu'à présent.

La mise en place du RIFSEEP a été préparée et le Comité Technique a rendu son avis favorable début janvier sur le projet rendu par la commune de Montferrier.

Adopté à l'unanimité

Créations de postes – avancement de grades

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avance de grade de plusieurs agents, il est nécessaire de créer 3 postes en remplacement de ceux qu'ils occupaient précédemment.

- Adjoint d'animation principal 1ère classe (en remplacement d'adjoint d'animation principal 2ème classe)
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1ère classe (en remplacement d'agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe)
- Adjoint technique principal 1ère classe (en remplacement d'adjoint technique principal 2ème classe)

Adopté à l'unanimité

Modification du PLU – Séguéla

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Seguela a déposé un Certificat d'urbanisme en lien avec un projet de développement touristique sur la commune, à savoir la construction de 2 chalets (1 bloc sanitaire et 2 dortoirs).

En effet, suite à de nombreuses demandes d'hébergements de randonneurs passant devant chez lui, il souhaite développer une activité de gîte sur sa parcelle qui passe à proximité du GR107 « chemin des Bonshommes » et GR367 « Sentier Cathare ».

Parcelle concernée de 3240m² cadastrée A 02 271, lieu dit « Moulis ».

Monsieur le Maire souligne que ce projet n'implique pas de charges supplémentaires pour la collectivité, qu'il n'a pas d'impact agricole ni paysager, qu'il valorise les sentiers de grandes randonnées et répond à la demande touristique, sans porter atteinte à la sauvegarde de l'espace naturel. Il propose de l'approuver.

Adopté à l'unanimité